



FROCAD  
IDC  
C3M

Fédération de l'Opposition  
Congolaise



Unis Pour le Congo



Parti du Peuple



LP-UMOJA CONGO

## DECLARATION DES SIGNATAIRES DE L'APPEL DU 29 JANVIER 2021 RELATIVE A L'ACHARNEMENT DU POUVOIR DE BRAZZAVILLE CONTRE LES PRISONNIERS POLITIQUES ET LES OPPOSANTS !

Les signataires de l'Appel du 29 Janvier 2021 se sont réunis en urgence ce jour, 22 Septembre 2021 pour examiner deux situations très préoccupantes concernant la santé de deux opposants, victimes de l'intolérance et de l'acharnement du pouvoir de Brazzaville. Il s'agit de :

- La dégradation de l'état de santé de **Monsieur Paulin MAKAYA** consécutive à son interdiction arbitraire et injuste de sortie du territoire, bien qu'il ait purgé une peine de trois ans d'emprisonnement ferme pour avoir participé aux manifestations contre le changement de Constitution, le 20 octobre 2015 ;
- Le transfèrement à la Maison d'arrêt de Brazzaville du **Général Jean-Marie Michel MOKOKO** contre l'avis de l'équipe médicale de l'hôpital militaire où il est astreint à une assistance médicale quotidienne recommandée suite à son évacuation sanitaire en Turquie. Il convient de rappeler que le **Général Jean-Marie Michel MOKOKO** est un prisonnier politique, ancien candidat à l'élection présidentielle de 2016 dont **André OKOMBI SALISSA** et lui n'ont jamais reconnu les résultats.

Ces décisions contre Paulin MAKAYA et Jean-Marie Michel MOKOKO constituent des actes délibérés et incontestables d'acharnement dans le but de précipiter leur mort, dans la logique de l'élimination physique des opposants.

Il sied de relever que les récents évènements qui se sont déroulés en Afrique de l'Ouest ont une fois de plus convaincu l'opinion tant nationale qu'internationale de ce que les changements de Constitution intervenus dans plusieurs pays africains ces derniers temps ne sont rien d'autres que des coups d'état constitutionnels.

Ils se sont caractérisés dans beaucoup de cas par une répression féroce occasionnant plusieurs victimes et l'arrestation de plusieurs opposants et des activistes de la Société Civile, sous des chefs d'accusation fallacieux. Les évènements en Guinée Conakry ont fait apparaître au grand jour qu'il s'agissait des prisonniers politiques et non des

prisonniers de droit commun comme s'évertuent à le clamer les pouvoirs dictatoriaux dont celui du Congo Brazzaville.

En considération de ce qui précède, nous, signataires de l'Appel du 29 janvier 2021, demandons au pouvoir de Brazzaville :

- d'autoriser à Monsieur Paulin MAKAYA de sortir du Congo pour des raisons de santé, de jouir de ses droits et libertés conformément à l'alinéa 2 de l'article 22 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui stipule que : « Il (Tout citoyen) a le droit de sortir librement du territoire national et d'y revenir (...) » ;
- d'arrêter le transfèrement à la maison d'arrêt de Brazzaville du Général Jean-Marie Michel MOKOKO ;
- prendre une mesure d'amnistie générale en faveur de tous les condamnés politiques et d'opinion ;
- de convoquer un dialogue national inclusif avec la collaboration de la communauté internationale ;

Enfin nous invitons à nouveau la communauté internationale à se préoccuper de la situation chaque jour dégradante de notre pays.

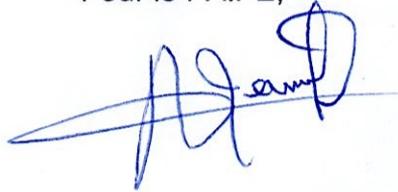
Fait à Brazzaville, le 22 septembre 2021

Pour la Fédération de  
l'Opposition Congolaise,



Clément MIERASSA,  
Président

Pour le PA.PE,



Jean Pierre AGNANGOYE,  
Président

Pour le parti Unis Pour  
le Congo



Paulin MAKAYA,  
Président

Pour la Ligue Panafricaine-UMOJA-Congo,



Henda Diogène SENNY,  
Président